Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-39

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 39/ 2020 : Promotion interne

Suite à la délibération créant le cadre d'emploi d'agent de maitrise
Vu le tableau de la CAP
Vu les déclarations afférentes
Mme le Maire propose de nommer M BUCCIO Thierry sur le cadre d'emploi d'agent de maitrise en date du 1er juillet 2020.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE * Isère *

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-40**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 40/ 2020 : Prime COVID-19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée),

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Considérant que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant qu'il parait opportun de mette en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 700 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant la période de confinement

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 700 euros . Elle sera versée en une fois, en juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Mme. le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

- Cas 1 : proximité sociale qui oblige port de masques et nettoyage de locaux potentiellement affectés. Plafond 700€
- Cas 2 : continuité du service public. Plafond 250€
- Cas 3 : Coordination + télétravail Plafond 150€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRE DE VEUREY VOROIZE * Isère *

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-35

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 35/ 2020 : Nomination SPL eaux de Grenoble

Mme le Maire expose à l'Assemblée, qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués qui siègeront au SPL eaux de Grenoble Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Chaque commune est représentée au sein du comité syndical par un délégué titulaire et un suppléant avec voix délibérative :

Sont proposés :
NOM et Prénom Quinodoz Jean Marc Titulaire

NOM et Prénom : May Jean Michel Suppléant

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE
Isère

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-36

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 36/ 2020 : Nomination SMMAG

Mme le Maire expose à l'Assemblée, qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués qui siègeront au SMMAG (ex SMTC).
Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.
Le SMMAG (SMTC) est un établissement public qui regroupe la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère. Son organe décisionnaire réunit en comité 17 élus issus des deux collectivités mandantes.

Chaque commune est représentée au sein du comité syndical par un délégué titulaire et un suppléant avec voix délibérative :

Sont proposés :
NOM et Prénom Le Mauff Sébastien Titulaire

NOM et Prénom : Zwolakowski Catherine Suppléante

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE * Isère *

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-43**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Aurore PIERRE a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

N° 43/ 2020 : Prêt Bancaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le budget primitif de 2019, 2020
Vu les délibérations du 29/04/2019 actant les opérations suivantes
Considérant que le Conseil municipal a décidé la réalisation des projets (estimation phase APS) :

- Extension d'un restaurant scolaire pour un coût TTC de 142 449€, une subvention demandée de 68 820€
- Réhabilitation de l'école élémentaire et création d'une chaufferie bois pour un coût TTC de 2 625 279,60€, des subventions demandées à hauteur de 852 435,50€
- Création de 3 logements/Cure pour un coût TTC 806 713,26€, une subvention demandée de 132 731€
- Reprise suite à défaillance du projet de Maison médicale pour un coût TTC de 1 137 597,90€, une subvention demandée de 150 000€

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que la PPI étudiée par la commission Finances, conseille le recours à l'emprunt.

L'adjoint aux finances propose d'acter afin de bénéficier des taux, et suite aux prises de contact avec la Caisse d'Épargne de prévoir les enveloppes financières suivantes :

- Cure : emprunt à taux fixe pour une enveloppe de 350 000€
- Maison Médicale : emprunt à taux fixe pour une enveloppe de 350 000€
- D'acter que ces deux emprunts seront mis sur le budget annexe
- École : emprunt à taux fixe pour une enveloppe de 200 000€

L'adjoint aux finances expose que les propositions de la caisse d'épargne, très avantageuses, notamment pour le décalage de trésorerie que la commune subira suite à l'avancement des 4 projets, doit être ré étudié par la commission finances du 13/06.

Considérant que l'assemblée municipale a délégué au maire, le pouvoir de souscrire aux emprunts actés jusqu'à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Afin de faciliter la bonne administration, il est soumis au vote du conseil de voter les enveloppes d'emprunt, et charge Mme le Maire de suivre les prescriptions de la commission finances.

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre des opérations.
Article 2 : d'autoriser Mme le Maire à finaliser avec la caisse d'Épargne, pour un montant de 900 000 euros qui seront répartis selon les prescriptions de la commission finances, avec pour impondérable la signature d'un taux fixe plafonné à 1,40% sur 20 ans et d'un prêt relais d'un taux fixe plafonné de 0,79% sur 3 ans
Article 3 : le Maire signera le contrat de prêt selon la clef de répartition choisie par la commission finances sur les montants entre prêt principal et prêt relais

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE * Isère *

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-44

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 44/ 2020 : Admission en non-valeur

L'adjoint aux finances fait part d'une créance à recouvrer qui suite à une procédure /banque de France va devoir être annulée.
Il convient en l'espèce d'admettre en non-valeur 1559,20€ au compte 6542 pour la référence dossier 000419070984.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-38**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 38/ 2020 : Nomination jury d'assises

Les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière. Le rôle du Maire dans la composition du jury d'assises est précisé aux articles 261 et suivants du code de procédure pénale.

I - Principe

Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Lorsque l'arrêté préfectoral de répartition a prévu un regroupement de communes. Il porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

II – Les numéros tirés
Sur la liste électorale a été tiré au sort en tant que titulaire le numéro 118, comme suppléant les numéros 116 et 750.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-37

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 37/ 2020 : Nomination délégués

Mme le Maire expose à l'Assemblée, qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des nouveaux délégués qui siègeront aux différentes instances où la commune doit être représentée.
Les syndicats sont administrés par des comités syndicaux composés de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

Instance	Titulaire	Suppléant
Délégué défense	P Rigault	/
CAUE/AURG	JM Quinodoz	/
IRMA	JM May	D Croustch
Parc Régional du Vercors	S Le Mauff	P Monier
Association Isère/Drac/Romanche	JM May	/
SEM PFI	A Pierre	/
Communes Forestières	JM Quinodoz	/
SEDI	JM Quinodoz	JM May

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey-Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE
Isère

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-41**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos.

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

N° 41/ 2020 : Formation des élus

Mme le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Mme le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;

- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;

- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;

- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

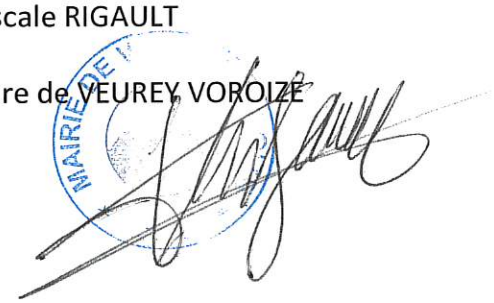

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-42

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 42/ 2020 : Création d'un budget annexe

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Mme le Maire propose la création au 01/09/2020 du budget annexe relatif à la maison médicale et sera dénommé « budget annexe patrimoine bâti ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2020 de ce budget annexe.

Mme le Maire propose au conseil de l'autoriser à faire l'ensemble des démarches administratives pour la création de ce budget annexe (demande de SIRET, documents auprès de la DGFIP…)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE
Isère

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-45

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 45/ 2020 : Convention et servitude pour le poste transformateur Cure

L'adjoint aux Grands Travaux fait part de l'opération « Cure », cette opération nécessite un déplacement du transformateur ENEDIS. Afin de pouvoir déposer un Permis de Construire, il faut procéder à la mise en place d'une convention de mise à disposition de 25m2 sur la parcelle AD477 pour une durée liée à la durée de vie du transformateur en question.
Il faut également une convention de servitudes sur la parcelle AD477 afin de ne pas enclaver le Bâti.

L'adjoint aux Grands Travaux demande au conseil de bien vouloir accepter les deux conventions et propose de laisser à Mme le Maire tout pouvoir pour la mise en œuvre de ces conventions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	2

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-46

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 46/ 2020 : Avenant n°2 opération réhabilitation école

L'adjoint aux grands travaux fait part du projet « Réhabilitation École », il fait part de la progression des enveloppes avec les rajouts.

Cet avenant porte sur un montant de 92 130,32€ supplémentaires.

Il propose au conseil de valider cet avenant et d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces afférentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRE DE VEUREY VOROIZE
Isère

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-30**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 30/ 2020 : Commission d'Appel d'Offre

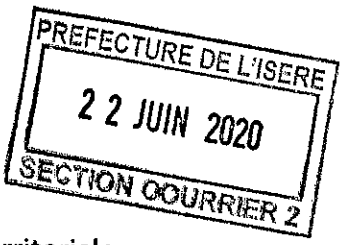

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

TITULAIRES

1er siège : candidat Jean Marc QUINODOZ

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

Jean Marc QUINODOZ avec 15 voix obtient le premier siège de titulaire

2e siège : candidat Jean Michel MAY

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

Jean Michel MAY avec 15 voix obtient le deuxième siège de titulaire

3e siège : candidat Jean Michel DETROYAT

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 11

Nombre de suffrages exprimés : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 3/4

Jean Michel DETROYAT avec 4 voix obtient le troisième siège de titulaire

SUPPLEANTS

1er siège : candidat Philippe MONIER

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

Philippe MONIER avec 15 voix obtient le premier siège de suppléant

2e siège : candidat Philippe HERAUD

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

Philippe HERAUD avec 15 voix obtient le deuxième siège de suppléant

3e siège : candidat Bertrand PEZET

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 4

Nombre de suffrages exprimés : 11

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 6/11

Bertrand PEZET avec 11 voix obtient le troisième siège de suppléant

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-30**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 30/ 2020 : Commission d'Appel d'Offre

Délibération modifiée suite remarques du contrôle de légalité

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

TITULAIRES

1er liste : candidats Jean Marc QUINODOZ, Jean Michel MAY en titulaires et Philippe HERAUD et Philippe MONIER en suppléants

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

PREFECTURE DE L'ISERE
10 AOUT 2020
SECTION COURRIER N° 5

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

La liste avec 15 voix obtient 2 sièges de titulaires et deux sièges de suppléants

2e liste : candidat Jean Michel DETROYAT en titulaire et Bertrand PEZET en suppléant

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 11

Nombre de suffrages exprimés : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 3/4

La deuxième liste obtient 1 siège de titulaire pour Jean Michel DETROYAT et un siège de suppléant pour Bertrand PEZET

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 aout 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-30**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 30/ 2020 : Commission d'Appel d'Offre

Délibération modifiée suite remarques du contrôle de légalité

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

TITULAIRES

1erliste : candidats Jean Marc QUINODOZ, Jean Michel MAY en titulaires et Philippe HERAUD et Philippe MONIER en suppléants

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

La liste avec 15 voix obtient 2 sièges de titulaires et deux sièges de suppléants

2e liste : candidat Jean Michel DETROYAT en titulaire et Bertrand PEZET en suppléant

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 11

Nombre de suffrages exprimés : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 3/4

La deuxième liste obtient 1 siège de titulaire pour Jean Michel DETROYAT et un siège de suppléant pour Bertrand PEZET

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 aout 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-31

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 31/ 2020 : Commission d'Appel d'Offre nomination président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-18, L 1414-2 et L 1411-5, Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément des opérations liées à la commande publique, il est nécessaire de prévoir une délégation des fonctions de présidence de la commission d'appel d'offres à M. Jean-Marc QUINODOZ, adjoint au Maire,

M. Jean-Marc QUINODOZ, adjoint au maire, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres.

Cette délégation est consentie de manière permanente pour la durée du mandat

M. Jean-Marc QUINODOZ adjoint au Maire, est délégué à l'effet de signer tous les documents relatifs à sa délégation : convocation de la CAO, procès-verbaux de réunions et tous les courriers y relatifs.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE
Isère

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-32**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 32/ 2020 : Commissions communale

Commissions municipales. Désignation des membres
Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).
Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Délibération portant désignation des membres des Commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Mme le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.
Aussi, Mme le Maire propose de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

- 2 - Commission des associations avec Mmes Bret-Drevon, Pierre, Zwolakowski, M. May, Capellaro.
- 3 - Commission travaux/urbanisme avec Mme Pierre et MM Quinodoz, May, Heraud, Pezet
- 4 - Commission des finances avec Mme Eugene, MM Monier, Le Mauff, Heraud, Detroyat
- 5 - Commission communication avec Mmes Rigault, Pierre et MM Heraud, Monier, Pezet
- 6 – Commission cadre de vie/embellissement avec Mmes Eugene, Gutel, et MM May, Pezet
- 7 - Commission mobilités/transitions écologiques avec Mmes Gutel, Eugene et MM Le Mauff,Monier, Pezet

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-39

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 39/ 2020 : Promotion interne

Suite à la délibération créant le cadre d'emploi d'agent de maitrise
Vu le tableau de la CAP
Vu les déclarations afférentes
Mme le Maire propose de nommer M BUCCIO Thierry sur le cadre d'emploi d'agent de maitrise en date du 1er juillet 2020.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE * Isère *

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-40**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 40/ 2020 : Prime COVID-19

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée),

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Considérant que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant qu'il parait opportun de mette en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 700 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant la période de confinement

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 700 euros . Elle sera versée en une fois, en juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Mme. le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

- Cas 1 : proximité sociale qui oblige port de masques et nettoyage de locaux potentiellement affectés. Plafond 700€
- Cas 2 : continuité du service public. Plafond 250€
- Cas 3 : Coordination + télétravail Plafond 150€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRE DE VEUREY VOROIZE * Isère *

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-30**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 30/ 2020 : Commission d'Appel d'Offre

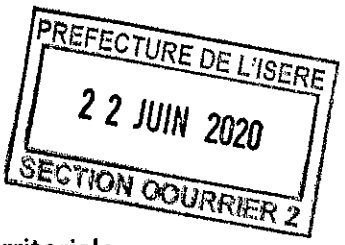

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

TITULAIRES

1er siège : candidat Jean Marc QUINODOZ

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

Jean Marc QUINODOZ avec 15 voix obtient le premier siège de titulaire

2e siège : candidat Jean Michel MAY

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

Jean Michel MAY avec 15 voix obtient le deuxième siège de titulaire

3e siège : candidat Jean Michel DETROYAT

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 11

Nombre de suffrages exprimés : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 3/4

Jean Michel DETROYAT avec 4 voix obtient le troisième siège de titulaire

SUPPLEANTS

1er siège : candidat Philippe MONIER

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

Philippe MONIER avec 15 voix obtient le premier siège de suppléant

2e siège : candidat Philippe HERAUD

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

Philippe HERAUD avec 15 voix obtient le deuxième siège de suppléant

3e siège : candidat Bertrand PEZET

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 4

Nombre de suffrages exprimés : 11

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 6/11

Bertrand PEZET avec 11 voix obtient le troisième siège de suppléant

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-30**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 30/ 2020 : Commission d'Appel d'Offre

Délibération modifiée suite remarques du contrôle de légalité

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

TITULAIRES

1er liste : candidats Jean Marc QUINODOZ, Jean Michel MAY en titulaires et Philippe HERAUD et Philippe MONIER en suppléants

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

PREFECTURE DE L'ISERE
10 AOUT 2020
SECTION COURRIER N° 5

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

La liste avec 15 voix obtient 2 sièges de titulaires et deux sièges de suppléants

2e liste : candidat Jean Michel DETROYAT en titulaire et Bertrand PEZET en suppléant

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 11

Nombre de suffrages exprimés : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 3/4

La deuxième liste obtient 1 siège de titulaire pour Jean Michel DETROYAT et un siège de suppléant pour Bertrand PEZET

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 aout 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-30**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 30/ 2020 : Commission d'Appel d'Offre

Délibération modifiée suite remarques du contrôle de légalité

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

TITULAIRES

1erliste : candidats Jean Marc QUINODOZ, Jean Michel MAY en titulaires et Philippe HERAUD et Philippe MONIER en suppléants

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir):8/15

La liste avec 15 voix obtient 2 sièges de titulaires et deux sièges de suppléants

2e liste : candidat Jean Michel DETROYAT en titulaire et Bertrand PEZET en suppléant

Nombre de votants: 15

Bulletins blancs ou nuls: 11

Nombre de suffrages exprimés : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 3/4

La deuxième liste obtient 1 siège de titulaire pour Jean Michel DETROYAT et un siège de suppléant pour Bertrand PEZET

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 4 aout 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-31

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 31/ 2020 : Commission d'Appel d'Offre nomination président

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-18, L 1414-2 et L 1411-5, Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément des opérations liées à la commande publique, il est nécessaire de prévoir une délégation des fonctions de présidence de la commission d'appel d'offres à M. Jean-Marc QUINODOZ, adjoint au Maire,

M. Jean-Marc QUINODOZ, adjoint au maire, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres.

Cette délégation est consentie de manière permanente pour la durée du mandat

M. Jean-Marc QUINODOZ adjoint au Maire, est délégué à l'effet de signer tous les documents relatifs à sa délégation : convocation de la CAO, procès-verbaux de réunions et tous les courriers y relatifs.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE
Isère

Département : ISERE **Arrondissement : GRENOBLE** **Commune de Veurey-Voroize**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **ANNEE 2020** **N° 2020-32**

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 32/ 2020 : Commissions communale

Commissions municipales. Désignation des membres
Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).
Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Délibération portant désignation des membres des Commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Mme le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.
Aussi, Mme le Maire propose de créer sept commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

- 2 - Commission des associations avec Mmes Bret-Drevon, Pierre, Zwolakowski, M. May, Capellaro.
- 3 - Commission travaux/urbanisme avec Mme Pierre et MM Quinodoz, May, Heraud, Pezet
- 4 - Commission des finances avec Mme Eugene, MM Monier, Le Mauff, Heraud, Detroyat
- 5 - Commission communication avec Mmes Rigault, Pierre et MM Heraud, Monier, Pezet
- 6 – Commission cadre de vie/embellissement avec Mmes Eugene, Gutel, et MM May, Pezet
- 7 - Commission mobilités/transitions écologiques avec Mmes Gutel, Eugene et MM Le Mauff,Monier, Pezet

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-45

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 45/ 2020 : Convention et servitude pour le poste transformateur Cure

L'adjoint aux Grands Travaux fait part de l'opération « Cure », cette opération nécessite un déplacement du transformateur ENEDIS. Afin de pouvoir déposer un Permis de Construire, il faut procéder à la mise en place d'une convention de mise à disposition de 25m2 sur la parcelle AD477 pour une durée liée à la durée de vie du transformateur en question.
Il faut également une convention de servitudes sur la parcelle AD477 afin de ne pas enclaver le Bâti.

L'adjoint aux Grands Travaux demande au conseil de bien vouloir accepter les deux conventions et propose de laisser à Mme le Maire tout pouvoir pour la mise en œuvre de ces conventions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	2

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRIE DE VEUREY VOROIZE Isère

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER 2

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-46

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

PRESENTS : P.RIGAULT. P.MONIER, G .JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO
ABSENTS EXCUSES :
Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

N° 46/ 2020 : Avenant n°2 opération réhabilitation école

L'adjoint aux grands travaux fait part du projet « Réhabilitation École », il fait part de la progression des enveloppes avec les rajouts.

Cet avenant porte sur un montant de 92 130,32€ supplémentaires.

Il propose au conseil de valider cet avenant et d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces afférentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

MAIRE DE VEUREY VOROIZE
Isère

PREFECTURE DE L'ISERE
22 JUIN 2020
SECTION COURRIER